

Communiqué de presse

Nanterre, le 7 avril 2022

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Philippe Gervais Lambony, Président de l'université Paris Nanterre ont signé une nouvelle convention de partenariat. Cette convention effective sur la période 2020-2025 réaffirme la volonté du Département et de l'université de répondre au mieux aux besoins des étudiants.

Le Département des Hauts-de-Seine a noué des liens étroits avec l'université Paris Nanterre. Il s'agit de la principale structure d'enseignement supérieur implantée sur le territoire alto-séquanais qui accueille chaque année 34 000 étudiants. Depuis 2013, les partenariats sont encadrés par des conventions cadres pour **renforcer et démultiplier les collaborations entre les deux institutions**. La signature de la convention matérialise une subvention annuelle du Département d'un montant de 530 000 € (230 000 € de fonctionnement et 300 000 € d'investissement).

Cette coopération est menée autour d'axes privilégiés tels que l'accès à la culture, le numérique et la solidarité. Cette nouvelle convention s'enrichit de deux nouveaux objectifs centrés sur le sport et la jeunesse.

Les différents axes de la convention sont :

- **Favoriser l'accès à la culture et au patrimoine vert notamment à travers la Vallée de la Culture Hauts-de-Seine**

Le Département mène une politique de soutien à la culture et à l'éducation artistique. Le Département et l'université ont pour ambition de faire de la faculté un lieu d'accompagnement et d'ouverture à la culture et une porte d'accès vers les patrimoines naturels.

Exemple : développer des projets d'envergure avec les sites culturels et les parcs et jardins du Département

- **Promouvoir le développement de l'Université en valorisant les usages numériques**

Le Département souhaite faire de l'innovation numérique un levier de développement du territoire et a débuté une large réflexion sur ses usages. L'université agit en soutien en facilitant la création et la diffusion de la culture numérique.

Exemple : déploiement de la vidéocaptation des cours pour faciliter le suivi de la scolarité en distanciel lorsque la situation sanitaire l'exige

- **Construire des outils d'intervention et d'évaluation en matière sociale et éducative**

Le Département est le fer de lance de l'action sociale sur son territoire. A ce titre, la recherche constitue un rouage important d'amélioration du service public et de lutte contre la précarité étudiante. Avec le concours de l'université, le Département valorise la recherche académique au profit des citoyens et des usagers du territoire.

Exemple : création d'un fonds de solidarité étudiants et aides pour les étudiants réfugiés

- **Encourager la pratique sportive sur le territoire**

Le sport est un vecteur de cohésion sociale et de transmission des savoirs et des valeurs de partage. Le Département mène une politique ambitieuse pour encourager la pratique sportive du plus grand nombre sur son territoire. Le Département et l'université s'engagent et se mobilisent en faveur du sport ouvert à tous.

Exemple : développer des synergies avec des clubs des Hauts-de-Seine

- faire de la jeunesse un axe prioritaire d'intervention partagé

Le Département place la jeunesse au cœur de son intervention pour faciliter le quotidien des jeunes et les encourager à se réaliser. L'université est un partenaire clé qui dispose de l'expertise nécessaire, notamment en matière de prévention pour appuyer et évaluer les dispositifs mis en œuvre dans le cadre la politique jeunesse (prévention, santé, logement...).

Exemple : organisation du Forum Giga La Vie pour permettre aux étudiants d'échanger avec des professionnels du corps médical et des associations sur des thématiques de leur vie quotidienne et citoyenne (sexualité, toxicomanie, nutrition, prévention) et de bénéficier de dépistages gratuits.

À propos de l'Université Paris Nanterre

Située à l'ouest de Paris, à proximité du quartier d'affaires de « La Défense » et au cœur d'un territoire d'une grande richesse sociale et urbaine, l'université Paris Nanterre est une université à dominante SHS qui accueille chaque année près de 34 000 étudiants. Elle couvre le large éventail des Arts, Lettres et Langues, des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences juridiques, économiques et de gestion, qui en fait l'une des plus grandes universités françaises dans ce domaine, mais elle comporte également un volet scientifique de grande qualité autour des Mathématiques, de l'Énergétique et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. La recherche est une des forces majeures de cette université dotée de 6 écoles doctorales, de 820 enseignants chercheurs et de 250 chercheurs CNRS : elle héberge la Maison des Science de l'Homme Mondes (USR-CNRS), La contemporaine et le Labex Les Passés dans le Présent. L'université est membre de la COMUE Paris Lumières, avec l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et le CNRS. Pour plus d'informations : www.parisnanterre.fr

Contacts presse

Université Paris Nanterre
Pierre-André JOUVET - Vice-Président Partenariats
pjovuet@parisnanterre.fr

Département des Hauts-de-Seine
Célia DAHAN
01 47 29 32 32 / cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

